

COMMISSION DES REGLEMENTS
Tél. 04-50-84-10-83 le lundi de 16h00 à 18h00

Le 10 janvier 2019

Présidents : Mr Pierre BERNARD et Mr Philippe CHEVRIER

Secrétaire : Mr. Jacques LAGRANGE

COMMUNIQUE DE LIGUE CONCERNANT CLUBS HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

En application de l'article 47 des RG LauRAFoot, les clubs suivants ne sont pas à jour de règlement du relevé n°2 (il aurait dû être réglé pour le 20 décembre), comme prévu au paragraphe 3 :

CA BONNEVILLOIS 1921

VARIETE FOOTBALL 74

ETOILE SPORTIVE CLUSIENNE

BONTAZ ACADEMY

FC VAL D'ABONDANCE

GROUPEMENT VIRY VUACHE

GROUPEMENT OLYMPIQUE DU BAS CHABLAIS

F. SAINT JEOIRIEN

RAQUETTE FC

SEYNOD FUTSAL

GAILLARD FUTSAL

GJ ARENTHON SCIENTRIER PERS JUSSY

AS FERNEY-VOLTAIRE

US CLUSES BONNEVILLE FORON

AS COUSSINETS MAHLE

GROUPEMENT JEUNE PAYS DU MONT BLANC

CROIX SAVOIE FOOT ACADEMY